

ARRÊTÉ N°2023/131

OBJET : Réglementation de la circulation et du stationnement

Rue du Stade

Samedi 2 septembre 2023

Le Maire de la Commune de Saint-Aubin du Cormier,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,
Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la 9^{ème} édition de la West cup, un tournoi de Football aura lieu au stade St Aubinain, le **samedi 2 septembre 2023 de 8h à 17h**.

Article 2 : Afin d'organiser au mieux le stationnement des participants, la rue du stade sera mise en sens unique depuis l'allée de l'Allemagne jusqu'au croisement avec la rue de l'Ilet afin de permettre le stationnement des 2 côtés de la rue du stade, et ceci **jusqu'à 17h00 le samedi 2 septembre**.

Des barrières seront mis en place par les services municipaux afin d'empêcher les personnes sortant de la rue de l'Ilet de tourner à gauche. Un panneau sera mis en place pour annoncer dès le rond-point de la rue des Rosiers/rue du stade que la rue du stade est mise en sens unique.

Pendant toute la durée de la manifestation, la circulation des véhicules de secours (ambulances, pompiers) et des piétons devra s'effectuer à tout moment.

Article 3 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 31 août 2023

Le Maire, Jérôme BÉGASSE